



BANQUE
CRAMER

Exigences de publication liées à la
gouvernance, aux fonds propres et à la liquidité

2019

Sommaire

- 3 Gouvernance d'entreprise
- 6 Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité

Gouvernance d'entreprise

1. Organe responsable de la haute direction

1.1 Responsabilités et organisation

Le Conseil d'administration est présidé par M. Leuthold et son Vice-président est M. Ehrenhold. Les autres membres sont M. Esposito, l'un des actionnaires indirects de la Banque, Mme Maillard et M. Sierro.

Le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit (CoA) et un Comité de nominations et de rémunérations (CNR). Ces comités rapportent au Conseil d'administration qui ratifie leurs décisions. Le président du Conseil d'administration est responsable de coordonner et de diriger toutes les activités de ses Comités. Les membres du Conseil d'administration sont solidairement responsables. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

Les membres du Conseil d'administration disposent de bonnes compétences en matière de gestion des risques, compliance et dans les secteurs d'activité de la banque. Le Conseil d'administration a essentiellement les attributions et compétences suivantes:

- Fixer les compétences en matière d'octroi de crédit et approuver les crédits qui sont de sa compétence ;
- Approuver les limites dans le cadre de la politique de gestion des risques qui sont de sa compétence ;
- Approuver les contreparties bancaires, dépositaires et brokers ;
- Approuver l'ouverture des comptes PEPs (personnes politiquement exposées) ;
- Décider de l'introduction ou du retrait de procédures juridiques.

Les membres du CoA disposent de bonnes compétences et d'expérience en matière financière et comptable et ont connaissance de l'activité de révision interne et externe. Le CoA n'a pas de compétences décisionnelles. Il rend compte au Conseil d'administration. Le CoA a essentiellement les attributions et compétences suivantes:

- Surveillance et évaluation de l'intégrité des bouclements financiers ;
- Surveillance et évaluation du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers ;
- Surveillance et évaluation de l'Organe de Révision et de sa coopération avec la Révision Interne ;
- Evaluation du contrôle interne en générale.

Le CNR n'a pas de compétences décisionnelles. Il rend compte au Conseil d'administration des propositions sur les rémunérations et nominations accordées aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction générale.

1.2 Membres de l'organe responsable de la haute direction

Le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale de l'une des filiales ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 11, alinéa 2, de l'Ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne (OB). Le Conseil d'administration est composé pour un tiers au moins de membres indépendants au sens du cm 17 de la Circ.-FINMA 2017/1.

Il se compose des membres suivants:

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
Manuel Leuthold Président (membre indépendant)	Manuel Leuthold a obtenu un Master en droit et un Master en sciences (économiques) à l'université de Genève. Il a ensuite rejoint l'UBS où il a passé 27 ans, occupant plusieurs postes dans les secteurs Corporate et Institutional Banking, Commodity Finance, Trade Finance et Retail Banking à Genève, Lausanne et Zurich, où il a dirigé le département Corporate and Institutional Clients Switzerland et a été membre de la direction pour la Suisse. Il a également passé 4 ans en tant que Chief Administrative Officer au sein du Groupe Edmond de Rothschild, basé à Genève et actif dans le Private Banking et l'Asset Management. Il y était responsable de toutes les fonctions de support du groupe. Le 1 ^{er} janvier 2016, il a été nommé par le Conseil fédéral au poste de président du Conseil d'administration de Compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG). Il est aussi président du Développement économique du Canton de Vaud et membre d'autres conseils dans diverses banques, sociétés et institutions. Manuel Leuthold a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA en avril 2016.

Gouvernance d'entreprise (suite)

1.2 Membres de l'organe responsable de la haute direction (suite)

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
Michel Ehrenhold Vice-Président	Diplômé de l'Université de Genève (Licence en droit) et de la London School of Economics (LL.M. in Commercial and Corporate Law), Michel Ehrenhold a obtenu son brevet d'avocat à Genève. Il est au bénéfice d'une expérience de 15 ans acquise à Zurich dans le domaine de l'Investment Banking, période durant laquelle il a conseillé de nombreux clients en lien avec des opérations de marchés des capitaux (Equity Capital Markets) et des fusions & acquisitions (M&A). Michel Ehrenhold est également un analyste financier certifié par le CFA Institut (CFA charterholder). En 2015, Michel Ehrenhold a été nommé Secrétaire Général Groupe auprès de Norinvest Holding SA. Michel Ehrenhold a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA en avril 2016.
Massimo Esposito Administrateur	En 1989, Massimo Esposito, crée et préside Norfinance SA, société financière avec des intérêts dans la gestion de fortune. Avec la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), il participe à la création de DEFI Holding et DEFI Gestion SA, sociétés visant les investissements dans le Private Equity. Après la reprise de IBI International Bankers Incorporated en 1993, la Banque Union de Crédit (BUC) du Groupe FIAT, remplace la BCV au sein de l'actionnariat de Norfinance. En 2003, intervient le rapprochement avec la famille Cramer et la création de Banque Cramer & Cie SA. Après avoir présidé le groupe Golay Buchel Holding SA (GBH) depuis 1990, Massimo Esposito conduit l'offre publique d'échange en 2008. Norinvest Holding SA a été cotée à la SIX Swiss Exchange jusqu'au 27 avril 2017.
Sophie Maillard Administratrice (membre indépendant)	Avocate, Sophie Maillard a commencé sa carrière au département compliance du Credit Suisse, à Zurich, avant de rejoindre en 2005 la Commission fédérale des banques (aujourd'hui la FINMA) à Berne, en tant que spécialiste du département des autorisations pour les banques et les négociants en valeurs mobilières. Depuis 2012, elle est associée au sein de BRP Bizzozero & Partners SA, à Genève. Cette société est spécialisée dans le conseil aux banques et aux établissements financiers pour les questions réglementaires et de compliance. Sophie Maillard enseigne au Certificate of Advanced Studies de Compliance Management à l'Université de Genève et a rédigé avec Alessandro Bizzozero un ouvrage sur les relations entre les banques dépositaires et les gérants indépendants. Elle a rejoint le Conseil d'administration de la Banque Cramer & Cie SA en 2015.
Alain Sierro Administrateur (membre indépendant)	Alain Sierro est au bénéfice d'un Master en Sciences économiques obtenu à HEC Lausanne et d'un Diplôme en « Finance and Investment » (CFPI). Il a fondé en 1999 DynaCapital SA - une société spécialisée dans la gestion de « hedge funds » - en Suisse et aux Etats-Unis. Dans son précédent rôle à l'UBS, il était responsable pour la Suisse pour le commerce de titres Canadiens et a également géré un compte « nostro » pour les actions et options américaines. Il a rejoint le groupe Norinvest en 2004 et a occupé notamment la position de CEO de Banque Cramer & Cie SA de 2005 à octobre 2008 et a été membre de son Conseil d'administration de 2008 à 2011. Toujours dans le Groupe Norinvest, il a été à la tête tout d'abord comme CEO et ultérieurement en qualité d'administrateur délégué de Golay Buchel Holding SA (GBH). Il a joué un rôle important dans la conversion stratégique de cette Holding cotée en bourse et spécialisée dans la haute joaillerie internationale vers le secteur financier, ponctuée par une fusion avec Banque Cramer & Cie SA. Il a été également au Conseil d'Administration de plusieurs sociétés du Groupe NIH y compris NIH. En février 2011, Alain Sierro a fondé la société SFO Partners SA, un multifamily office basé à Genève, actif principalement dans la gestion de patrimoines et les opérations de corporate finance. Il n'a pas eu de fonction dans le Groupe NIH de 2015 à 2019. Alain Sierro a rejoint le Conseil d'administration de Banque Cramer & Cie SA en avril 2019.

Gouvernance d'entreprise (suite)

2. Direction

Au 31 décembre 2019, la Direction générale est composée des membres suivants:

Nom, fonction	Parcours professionnel et formation
Stephan Keiser Chief Executive Officer ad interim	Stephan Keiser est titulaire d'un Master de la Lucerne School of Economics and Business Administration. Il a débuté sa carrière à la Banque Falck à Lucerne, puis a rejoint Julius Baer pendant 10 ans, travaillant à Londres, New York, Guernesey et Hong Kong. Il a ensuite intégré Vontobel pendant 10 ans avant de rejoindre EFG International puis le 1 ^{er} avril 2018, Banque Cramer & Cie SA, toujours concentré sur le service à une clientèle fortunée dans différentes fonctions de management.
Marc-Henri Balma Chief Operating Officer	Marc-Henri Balma est au bénéfice d'un Master de l'International Banking School of New York. Il a rejoint Banque Cramer & Cie SA en mai 2019 pour reprendre la fonction de Chief Operating Officer (COO). Il débute sa carrière bancaire au Credit Suisse et assume rapidement des responsabilités de conduite dans différents services opérationnels. Après 14 années et plusieurs stages et formations à l'étranger, il rejoint JP Morgan (Suisse) SA pour créer le Middle-office du Hub Private Banking International. En 2000, il participe en qualité de COO à la création de Banque Labouchere (Suisse) SA, filiale d'une banque néerlandaise. Puis il se consacre à divers projets en tant que consultant indépendant. De 2003 à 2007, il dirige une partie des Opérations de Union Bancaire Privée à Genève, avant de rejoindre Edmond de Rothschild pour conduire le département Opérations et Logistique jusqu'en 2017. Enfin, avant de rejoindre Banque Cramer & Cie SA, il a œuvré durant deux ans en tant que partenaire de Belmont Consulting Services, bureau de conseil actif dans le domaine financier et spécialisé dans les sujets opérationnels, informatiques et organisationnels.
Stéphane Poulin Chief Financial & Risk Officer	Stéphane Poulin est détenteur d'un baccalauréat avec mention d'honneur en administration des affaires (BComm spécialisation en sciences comptables) de l'Université du Québec à Montréal. Il débute sa carrière en 1992 auprès de PricewaterhouseCoopers au sein du département d'audit et de conseil au Canada et ensuite en Suisse. Il a rejoint le Groupe SYZ en 2003 en tant que Group Financial Controller et a été nommé Group Chief Financial Officer en 2013. Il rejoint Banque Cramer en 2019 en tant que Chief Finance & Risk Officer. Il est membre du Comité Exécutif de Banque Cramer & Cie SA, où il apporte sa vaste expérience en matière de finance, de gestion des risques et de réglementation bancaire.

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité

Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1) (en milliers de francs suisses)	31.12.2019	31.12.2018
Fonds propres pris en compte		
Fonds propres de base durs (CET1)	67'341	64'715
Fonds propres de base (T1)	67'341	64'715
Fonds propres totaux	70'307	67'465
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)		
RWA	305'321	316'811
Exigences minimales des fonds propres	24'426	25'345
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)		
Ratio CET1	22.06%	20.43%
Ratio de fonds propres de base	22.06%	20.43%
Ratio de fonds propres globaux	23.03%	21.29%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)		
Volant des fonds propres selon standard minimal de Bâle (2.5% dès 2019)	2.50%	1.88%
Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1	2.50%	1.88%
CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC)	15.01%	17.79%
Ratios-cibles des fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)		
Volant des fonds propres selon l'annexe 8 OFR	2.50%	2.90%
Volant anticycliques (art. 44 et 44a OFR)	0.41%	0.47%
Ratio-cible CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.41%	7.87%
Ratio-cible T1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.91%	9.47%
Ratio-cible global selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.91%	11.67%
Ratio de levier		
Engagement global	709'056	753'310
Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	9.50%	8.59%
Ratio de liquidités (LCR)		
Numérateur du LCR: somme des actifs liquides de haute qualité	135'554	216'725
Somme des entrée de trésorerie	163'632	132'680
Somme des sorties de trésorerie	190'658	213'004
Dénominateur du LCR: somme nette des sorties de trésorerie	27'026	80'324
Ratio de liquidité, LCR (en %)	284.39%	269.81%
Ratio de financement (NSFR)		
Refinancement disponible stable	484'306	481'078
Refinancement stable nécessaire	293'776	288'056
Ratio de financement, NSFR (en %)	164.86%	167.01%

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1) (en milliers de francs suisses)

Positions pondérées par le risque	Approche	RWA		Fonds propres minimaux
		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019
Risques de crédit	Standard	175'504	180'527	14'040
Risques sans contrepartie		21'763	23'652	1'741
Risques de marché	Standard	14'158	17'243	1'133
Risques opérationnels	Indicateur de base	89'073	92'374	7'126
Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montant soumis à pondération de 250%)		4'824	3'015	386
Total		305'321	316'811	24'426

La diminution des positions pondérées en fonction des risques s'explique principalement par la vente des positions au bilan relatives aux titres de participation dans le portefeuille de la banque (obligations, fonds de placements et Credit Linked Notes).

Risques crédits

Le risque de crédit correspond au risque de pertes dû au non-respect, de la part d'une contrepartie, de ses obligations contractuelles de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie.

La Banque dispose, au travers de diverses directives et procédures, d'un concept élaboré de gestion des risques de contreparties, de règlement et de risques-pays.

Risque de crédit envers la clientèle

Les crédits consentis à la clientèle privée sont en principe couverts par des actifs dûment nantis (crédits lombard). Ces risques de crédit peuvent comprendre les prêts et avances en compte courant ainsi que les risques découlant de garanties et de transactions sur les dérivés sur changes, titres et autres instruments financiers.

Les portefeuilles nantis font l'objet d'une analyse individuelle par le département des risques et crédit, et un taux d'avance est assigné à chaque position en fonction du type d'instrument, du rating éventuel, de la liquidité ainsi que de la diversification des investissements. Les actifs sont évalués quotidiennement au prix du marché. La surveillance et la gestion quotidienne des avances sont effectuées au travers de seuils de sécurité (appels de marges complémentaires et réalisation des gages).

La Banque est active dans l'activité de « Structured Finance ». Cette activité consiste à développer et implémenter des investissements complexes « tailor made » pour des clients institutionnels et des clients privés fortunés. Ces opérations incluent généralement des crédits majoritairement garantis.

Dans le cadre de son activité de gestion de patrimoine, la Banque consent des prêts hypothécaires sur des biens immobiliers situés en Suisse, ainsi que des avances couvertes partiellement ou entièrement par le nantissement de gages immobiliers. Pour ces gages, une estimation du bien est systématiquement obtenue par un expert indépendant et un taux d'avance prudent est retenu. Une revue est faite tous les 5 ou 10 ans sur les immeubles d'habitation et tous les 3 ou 5 ans sur les autres immeubles en fonction du taux d'avance par rapport à la valeur vénale.

Compte tenu des marges requises en matière d'octroi de crédits lombard ainsi que des différents seuils de sécurité fixés, le risque de défaillance sur cette catégorie de crédit est faible. Pour les crédits octroyés en blanc ou sur la base d'actifs moins liquides, une avance sera considérée comme non performante dès lors que l'échéance d'un paiement (intérêts et/ou remboursement partiel ou total du prêt) est dépassée depuis plus de 90 jours. S'il est peu vraisemblable que le débiteur puisse faire face à ses obligations, la créance devient alors compromise. Dans ces situations, une provision spécifique sera constituée au cas par cas sur décision de la Direction Générale et/ou du Comité ALM/CCR et compte tenu d'une évaluation circonstanciée des éventuels gages. Les intérêts sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, ils ne sont plus crédités au compte de résultat.

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risque de crédit envers les contreparties professionnelles et risque pays

Les risques de crédit envers les professionnels ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est irréprochable. La délimitation du risque s'effectue moyennant un système de limites approprié et flexible, adapté aux catégories de produits et de contreparties ainsi qu'aux périodes de règlement. L'attribution des limites s'appuie sur la solvabilité des contreparties individuelles et sur un modèle dynamique basé sur les spreads CDS, les ratings et autres facteurs de marché.

L'exposition de la Banque au risque pays est calculée, pour tous les produits, sur la base de l'équivalent-crédit. La surveillance et la gestion continue des risques de contreparties et de pays pour les activités de marché et de trésorerie sont gérées de manière centralisée au moyen d'un système en temps réel.

Exposition au risque crédit par type d'exposition et zone géographique (CRB) (en milliers de francs suisses)

Région	Engagement non compromis	Engagement compromis	Engagement total	Corrections de valeur / amortissements
Suisse	440'193	591	440'784	412
Reste de l'Europe	138'472	531	139'003	425
Amérique	7'398	-	67'398	-
Reste du Monde	6'888	150	37'038	148
Total	682'951	1'272	684'223	985

Exposition par segment risque (CRB) (en milliers de francs suisses)

Segment risques	Engagement non compromis	Engagement compromis	Engagement total	Corrections de valeur / amortissements
Gouvernements centraux et banques centrales	104'809	-	104'809	-
Banques et négociants en valeurs mobilières	160'148	-	160'148	-
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	16'123	-	16'123	-
Entreprises	145'216	509	145'725	402
Retail	248'016	763	248'779	583
Titres de participation	150	-	150	-
Autres positions	8'489	-	8'489	-
Total	682'951	1'272	684'223	985

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Répartition des expositions par échéances contractuelles résiduelles (CRB) (en milliers de francs suisses)

	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Engagement total
Gouvernements centraux et banques centrales	104'809	-	-	104'809
Banques et négociants en valeurs mobilières	150'324	9'824	-	160'148
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	10'300	5'823	-	16'123
Entreprises	93'529	27'217	24'979	145'725
Retail	165'560	66'534	16'685	248'779
Titres de participation	150	-	-	150
Autres positions	8'489	-	-	8'489
Total	533'161	109'398	41'664	684'223

Risques de crédit - qualité de crédit des actifs (CR1) (en milliers de francs suisses)

Qualité de crédit des actifs	Valeurs comptables brutes des:			
	Positions en défaut	Positions pas en défaut	Corrections de valeur/amortissements	Valeurs nettes
Créances (sans les titres de dette)	1'272	647'123	985	647'410
Titres de dette	-	-	-	-
Expositions hors bilan	-	35'828	-	35'828
Total	1'272	682'951	985	683'238

Les positions en défaut de KCHF 1'272 correspondent à 0.19% du total des positions. Elles sont provisionnées à hauteur de KCHF 989, correspondant à un taux de provisionnement moyen de 78%. Ces corrections de valeur sont calculées au niveau de chaque crédit compromis en tenant compte de la valeur de liquidation des sûretés et des caractéristiques de la contrepartie.

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risques de crédit - changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2) (en milliers de francs suisses)

Changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	2019
Créances et titres de dette en défaut, au 31.12.2018	4'043
Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	-
Positions retirées du statut "en défaut"	(104)
Montant amortis	-
Autres changements	(2'667)
Créances et titres de dette en défaut, au 31 décembre 2019	1'272

L'exposition des positions en défaut a diminué de KCHF 2'771 principalement suite à l'utilisation de corrections de valeur pour des créances ayant été considérées comme définitivement non recouvrable pour un montant total de KCHF 2'667.

Risques de crédit - aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3) (en milliers de francs suisses)

Aperçu des techniques d'atténuation du risque	Positions sans couverture/ valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
	Créances (y.c. les titres de dette)	184'399	-
Opérations hors bilan	11'379	24'449	-
Total	474'390	208'848	-
- <i>dont en défaut</i>	-	287	-

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risques de crédit-positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (CR5) (en milliers de francs suisses)

Catégories de positions/pondérations-risque	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total des positions soumises au risque de crédit
Gouvernements centraux et banques centrales	112'532	-	-	-	-	-	-	112'532
Banques et négociants en valeurs mobilières	-	116'623	-	2'263	-	9	-	118'895
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	-	48'931	-	-	-	-	-	48'931
Entreprises	-	2'904	-	3	-	19'643	-	22'550
Retail	-	-	73'324	-	8'206	81'313	-	162'843
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	150	150
Autres positions	2'407	-	-	-	37	6'045	-	8'489
Total	114'939	168'458	73'324	2'266	8'243	107'010	150	474'390

Risques de crédit de contrepartie - positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (CCR3) (en milliers de francs suisses)

Catégories de positions/pondérations-risque	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total des positions soumises au risque de crédit
Gouvernements centraux et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques et négociants en valeurs mobilières	-	23'325	-	1'131	-	9	-	-
Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	-	9'786	-	-	-	-	-	9'786
Entreprises	-	581	-	2	-	19'643	-	20'226
Retail	-	-	25'663	-	6'204	81'313	-	113'180
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	225	225
Autres positions	-	-	-	-	28	6'045	-	6'073
Total	-	33'692	25'663	1'133	6'232	107'010	225	173'955

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risques de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux (IRRBBAA1) (en milliers de francs suisses)

	Total	Dont en CHF	Dont en autres devises(*)	Délais moyens de redéfinition des taux (en année)		Total	Dont en CHF
				Total	Dont en CHF		
Créances sur les banques	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	155'078	35'220	118'070	1.6	0.6	-	-
Prêts hypothécaires indexés sur le marché monétaire	44'757	44'757	-	0.2	0.2	-	-
Prêts hypothécaires à taux fixe	98'658	98'658	-	3.0	3.0	-	-
Immobilisations financières	40'796	-	40'796	1.0	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-	-
Créances résultant de dérivés de taux d'intérêt	273'969	61'209	183'878	0.1	0.2	-	-
Engagements envers les banques	(1'510)	(18)	(1'492)	34.0	34.0	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	(5'260)	-	(5'260)	0.4	-	-	-
Obligations de caisse	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-	-	-	-	-	-	-
Autres engagements	(109)	-	(109)	0.7	-	-	-
Engagements résultant de dérivés de taux	(267'891)	(258'259)	(4'839)	0.4	0.4	-	-
 Date de redéfinition du taux défini	 Total	 Dont en CHF	 Dont en autres devises(*)	 Total	 Dont en CHF	 Total	 Dont en CHF
Créances sur les banques	92'227	28'134	60'683	0.1	0.1	-	-
Créances sur la clientèle	50'117	35'697	14'379	0.2	0.2	-	-
Créances hypothécaires variables	2'117	2'117	-	1.0	1.0	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-	-
Engagements à vue en comptes privés et comptes courants	(473'729)	(88'609)	(356'839)	0.1	0.1	-	-
Autres engagements	(58'627)	(9'441)	(48'170)	1.0	1.0	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, dénonçables, mais pas transférables	(2'744)	-	(2'744)	0.2	-	-	-
 Date de redéfinition du taux non défini	 Total	 Dont en CHF	 Dont en autres devises(*)	 Total	 Dont en CHF	 Total	 Dont en CHF
(*) Devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniale ou des engagements de la somme du bilan.	(52'151)	(50'535)	(1'647)	44.1	40.8	-	-

Risques de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (IRRBB1)
(en milliers de francs suisses)

	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la marge nette d'intérêt)	
	31.12.2019	30.06.2019	31.12.2019	30.06.2019
Scénario (i) déplacement parallèle vers le haut	(7'085)	(825)	(2'816)	(1'381)
Scénario (ii) déplacement parallèle vers le bas	7'349	715	2'769	1'359
Scénario (iii) «pentification de la courbe»	(391)	(2'263)		
Scénario (iv) «aplatissement de la courbe»	(959)	1'886		
Scénario (v) hausse des taux à court terme	(3'125)	1'252		
Scénario (vi) baisse des taux à court terme	3'294	(1'298)		
Maximum	7'049	2'263	2'816	1'381
			31.12.2019	30.06.2019
Fonds propres de base (Tier 1)			67'341	63'046

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Risque de taux d'intérêt: objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBB)

Stratégie et instance dirigeante

Conformément aux Circulaires FINMA 2019/2 Risques de Taux et 2016/1, la Banque dispose d'un concept cadre de gestion des risques applicable aux risques de taux. L'instance dirigeante responsable de la surveillance du risque de taux est le Conseil d'Administration qui détermine les principes de gestion du risque de liquidité ainsi que le profil cible de risque.

Définition du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque de perte suite à une modification des taux d'intérêt. La Banque est exposée à ce risque lorsque ses revenus et les valeurs économiques de ses actifs, de ses passifs et de ses positions hors bilan présentent des sensibilités divergentes face à des modifications de taux d'intérêt. L'impact de la survenance de ce risque est une baisse des revenus et de la valeur économique de la Banque.

Tolérance au risque

L'appétence au risque de taux d'intérêts est faible. La Banque tient à limiter son exposition aux taux d'intérêt et ne prend aucune position spéculative. Elle s'assure que la composition du Comité ALM-CCR soit adéquate, avec une majorité de membres indépendants du Front. Le Comité ALM-CCR se réunit aussi souvent que les affaires le requièrent et dispose de l'indépendance et des pouvoirs nécessaires pour assumer ses devoirs et responsabilités.

Système interne de mesure des risques de taux

Sur base mensuelle, la Banque calcule l'exposition aux risques de taux d'intérêt. Au 31.12.2019, le calcul du capital économique (« ERC ») présentait une utilisation de CHF 3.5 millions. Le profil cible de risque est également exprimé via des limites internes portant sur le niveau du LCR, ANL, et d'autres indicateurs d'analyse de la structure de bilan. Le niveau de ces limites est revu annuellement.

A fin décembre 2019, la Banque a appliqué les 6 scénarios IRBB standardisés de choc de taux d'intérêt conformément aux prescriptions de la circulaire 2016/01 « Publication - banques »:

- Déplacement parallèle vers le haut
- Déplacement parallèle vers le bas
- Scénario standard « pentification de la courbe »
- Scénario standard « aplatissement de la courbe »
- Scénario standard « hausse des taux courts »
- Scénario standard « baisse des taux courts »

Pour chacun des scénarios la Banque a mesuré la variation de la valeur actuelle économique des fonds propres. Aucun résultat ne présente un niveau de risque inapproprié, à savoir un impact égale ou supérieur à 15% de capital de base en moins.

La Banque a également mesuré l'impact des scénarios sur les charges et produits d'intérêt.

Reporting

Le résultat des stress tests ANL est présenté mensuellement au Comité ALM-CCR ainsi qu'au Comité exécutif et trimestriellement au Conseil d'administration qui représente l'instance dirigeante responsable de la surveillance du risque de taux.

Les résultats des stress tests réglementaires IRRBB seront discutés en comité ALM-CCR.

Le modèle d'affaires de la Banque, la structure de la clientèle et des produits ainsi que l'environnement de marché ne nécessitent en l'état pas une surveillance plus étendue du risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration détermine les principes de gestion du risque de liquidité ainsi que le profil de risque cible. Le profil de risque est expérimenté via des limites internes portant sur le niveau du LCR et d'autres indicateurs d'analyse de la structure de bilan. Le niveau de ces limites est revu annuellement.

Le Département Gestion des Risques est en charge de la gestion opérationnelle et centralisée du risque de liquidité: la Trésorerie gère au quotidien la position de liquidité de la Banque. La Trésorerie est le département responsable des opérations de remplacement / refinancement ;

- La Gestion des Risques propose à l'ALM/CCR les opérations de pilotage de la structure du bilan (réalisation d'emprunts à plus d'un an, souscriptions d'immobilisations financières) et produit le reporting Gestion des risques ;
- La Gestion des Risques est également en charge de la définition et du maintien des principes et modèles utilisés pour la gestion du risque de liquidité. Les principes et les modèles de gestion font l'objet d'une validation par l'ALM/CCR et le Conseil d'Administration ;

Le Département Finance et Controlling calcule le LCR sur une base trimestrielle pour le reporting à la BNS.

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Evaluation du risque

Les indicateurs du risque de liquidité sont calculés selon l'approche statique, qui consiste à calculer les indicateurs de risque à une date donnée, elle permet d'évaluer le niveau de risque instantané et de suivre son évolution dans une perspective historique.

Les indicateurs de risque sont complétés par la réalisation de stress-tests qui quantifient l'impact de différents scénarios de crise sur la position de liquidité à un horizon de temps donné. L'analyse des résultats de ces stress-test sert de point de départ à la calibration des limites internes.

Structure du refinancement

La Banque se finance principalement via les fonds passifs apportés par la clientèle: 77% du total des passifs correspondent à des dépôts de la clientèle sous forme de dépôts à vue ou à terme. Les emprunts interbancaires en blanc représentent 10% du total des passifs. Le solde est constitué des fonds propres (10% du total des passifs) et des autres passifs (3% du total des passifs).

Ratio de liquidités à court terme (LCR)

Le LCR est une norme réglementaire internationale de liquidité définie par l'Accord de Bâle III et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Le LCR permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidité pour faire face à un stress de liquidité sur une période de 30 jours. Le LCR est calculé comme le ratio entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des sorties nettes de liquidité potentielles à un horizon de 30 jours. Les sorties nettes de liquidité potentielles résultent de la différence entre les sorties de liquidité (exemples: retraits sur les dépôts à vue, non-renouvellement des emprunts de maturité inférieure à 30 jours) et les entrées de liquidité (exemple: remboursement des créances de maturité inférieure à 30 jours) dans une situation de stress.

Pour la Banque la limite réglementaire pour le LCR est fixée à 100% pour l'année 2019. En moyenne, le LCR toutes devises confondues de la Banque s'est établi à 284% à la fin d'année 2019.

Les actifs liquides (HQLA) sont composés d'environ 98% d'avoirs sur le compte BNS. Le reste correspond principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- et éligibles aux opérations de refinancement de la BNS.

Les sorties sur les dépôts de la clientèle privée et commerciale représentent environ 93% du total des sorties de liquidité. Cette proportion reflète le fait que les dépôts de la clientèle constituent la principale source de refinancement donc de sorties potentielles en cas de crise de liquidité.

Les autres sorties de liquidité sont liées à la prise en compte de flux sortants sur:

- Les dérivés arrivant à échéance dans les 30 jours ainsi que sur les contrats de collatéralisation des dérivés (Credit Support Annex) via des appels de marge ;
- La part non tirée des facilités de crédits accordées à la clientèle ;
- Les engagements conditionnels (garanties).

Les prêts à la clientèle et aux banques arrivant à échéance dans les 30 jours représentent environ 99% des entrées de liquidité. Le reste des entrées de liquidités correspond essentiellement aux flux entrants des dérivés échéant dans les 30 jours.

Available Net Liquidity (ANL)

La Banque simule un stress test de liquidité « available net liquidity » ou ANL dans le cadre de ses scénarios de simulation de crise économique. Ce stress test de liquidité vise à mesurer l'impact d'un écoulement rapide des engagements au passif du bilan (ressource de liquidité) avec ceux de l'actif (emploi de liquidité) de la Banque sur une période d'observation de 90 jours.

La liquidité nette disponible pendant la période de survie des 90 premiers jours dépasse 100% à tout moment. BCC ne se retrouverait pas dans une impasse de liquidité au cours des 90 premiers jours de période de stress. Le ratio minimum de liquidité nette disponible (ANL) est de 122,8% à la fin de la période de 90 jours, ce qui est supérieur à la limite minimale requise de 100%.

En outre, la Banque devra couvrir ses financements à court terme en USD et en EUR par des opérations de change spot et FX forward en CHF/USD et en CHF/EUR. En raison de la forte liquidité de ces marchés des changes respectifs, la Banque suppose que cela est faisable, même dans un scénario de tensions.

Risques opérationnels

Stratégie et procédures

Le risque opérationnel correspond à la perte potentielle que la Banque est susceptible de subir suite à l'inadéquation ou la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes d'information ou d'événements extérieurs. Par nature, la Banque est exposée de manière significative aux risques opérationnels. Afin de les contrôler et de les atténuer, le Groupe a défini son dispositif de gestion des risques opérationnels.

Exigence de publication liées aux fonds propres et à la liquidité (suite)

Structure et organisation

La Banque veille à disposer d'une organisation du contrôle interne respectant le principe de la séparation des fonctions entre le pouvoir d'exécution, d'autorisation, de contrôle et de comptabilisation. Le dispositif de gestion des risques comprend:

- Une organisation de contrôle interne en deux lignes de défense, y compris les compétences, les obligations de rendre compte et les lignes de reporting ;
- La définition des instruments d'identification au travers de KRI et de contrôles clés. ;
- Un reporting mensuel à la Direction Générale sur le système de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne est renforcé par une série de Directive qui complète le dispositif de contrôle interne:

- Directive d'évaluation du risque opérationnel concernant le lancement ou l'exploitation de tous nouveaux produits, activités, processus et systèmes;
- Directive outsourcing y.c. la surveillance des prestataires.
- Directive sur la Cyber sécurité.
- Directive sur la gestion des données CID.
- Directives plan de continuité et disaster recovery plan.

Evaluation du risque

La priorité de la Banque est d'assurer la pérennité de sa culture de la gestion des risques à tous les échelons de l'entreprise en maintenant une indépendance et une efficacité de notre processus d'examen et de surveillance des risques.

La Banque maintient ainsi un niveau qualitatif élevé quant aux ressources humaines, et aux systèmes et infrastructures informatiques, tout comme il veille à la promotion d'une culture en matière de gestion des risques.

Cette approche permet de mieux informer ses lignes de services et leur responsable afin d'assurer une uniformité à l'échelle de la Banque, mais également de perfectionner sans cesse notre gestion des risques en fonction de l'évolution des activités.

La Banque utilise la méthode de l'indicateur de base pour les calculs des exigences de fonds propres relatif au risque opérationnel.

Genève (siège)

Avenue de Miremont 22
1206 Genève
T +41 58 218 60 00

Lugano

Riva Antonio Caccia
1 6900 Lugano
T +41 58 218 68 68

Zürich

Sihlstrasse 24
8001 Zurich
T +41 58 218 69 11

www.banquecramer.ch
info@banquecramer.ch

Banque Cramer & C^{ie} SA
Genève | Lugano | Zürich
www.banquecramer.ch